



Rapport d'activité

2005

*10^{ème} Anniversaire
de la Réforme de la CMR*



Rapport d'activité

2 0 0 5

Sommaire

LE MOT DU DIRECTEUR	5
LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	7
LES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU TITRE DE L'ANNEE 2005	8
INTRODUCTION	10
INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA CMR AU COURS DE L'ANNEE 2005	11
I-LES ACTIVITES DU METIER	13
1- L'affiliation	13
2- Les cotisations	13
3- La validation et le transfert	13
4- Le remboursement des retenues	14
5- La commission de réforme	14
6- La liquidation des pensions	14
7- Les régimes non cotisants	19
8- Le paiement des pensions	20
9- La population des pensionnés	21
10- Le rapport démographique	22
II- RESULTATS COMPTABLES ET FINANCIERS	23
1- Les ressources	23
2- Les charges globales	25
3- L'équilibre financier	27
III- BILAN DU PLAN D'ACTION 2005	28
1- L'axe financier	28
2- L'Axe processus & organisation	31
3- L'Axe développement des ressources internes	32
4- L' Axe client	32
5- L'Axe ouverture sur l'environnement	34
Annexe : NOUVEAUTES JURIDIQUES	38

Le mot du Directeur

L'année 2005 marque la fin du deuxième mandat du Conseil d'Administration de la CMR qui s'est achevé par un signal gouvernemental fort. M. le Ministre des Finances et de la Privatisation a annoncé en effet que le budget général consentira un effort exceptionnel en prévoyant le règlement des arriérés de l'Etat envers la CMR ainsi que l'augmentation de la part patronale au titre des deux régimes de retraite civil et militaire.

Les activités inscrites dans le plan d'action de 2005 s'inscrivent dans la vision stratégique définie par le plan 2004-2008. Elles tiennent compte des mêmes orientations : veille à la pérennité des régimes face aux défis socio-démographiques ainsi que la poursuite des actions de modernisation de l'appareil de gestion à travers l'implémentation d'outils modernes de gestion.

Un pilotage qui s'affine

- Le bilan actuariel du régime des pensions civiles réalisé sur la base des données actualisées pour l'année 2005 évalue l'impact financier de l'opération des départs volontaires à 7 483 millions de DH que l'Etat s'est engagé à verser à la CMR.
- En 2005, il a été procédé à un investissement global de l'ordre de 13,35 milliards de dirhams, portant le total du portefeuille constitué par la Caisse à 33,85 milliards de dirhams. Ce portefeuille représente l'équivalent de 8,18 fois la moyenne des prestations servies au titre du régime des pensions civiles servies au cours des trois derniers exercices. En terme de résultats, le solde financier dégagé reste globalement excédentaire de 4.045 MDH pour le régime des pensions civiles.
- Dans le cadre de l'enrichissement du référentiel d'organisation, la formalisation des procédures a atteint un taux global de 70% des procédures identifiées.
- L'étude du système d'aide à la décision a été lancée en 2005. Cette étude consiste en la conception d'un système d'information décisionnel couvrant les activités de métier et de support. L'objectif est de pouvoir disposer de moyens efficaces de pilotage des régimes, de contrôle de gestion et d'aide à la décision.



Poursuite des chantiers du cœur du métier

L'opération de départ volontaire a surchargé l'activité courante avec l'arrivée de 31.468 dossiers en 2005. Des mesures et dispositions exceptionnelles ont été prises avec les départements concernés en vue de liquider une partie des dossiers sur la base d'un échange de données informatisées. L'objectif étant de servir les nouveaux pensionnés dans les meilleurs délais.

La pression engendrée par l'opération de départ volontaire n'a pas empêché la CMR de poursuivre ou de lancer des chantiers importants dans le domaine du métier qui nécessite une organisation efficace s'appuyant sur la maîtrise des processus d'affiliation, de contrôle des cotisations et d'amélioration constante des délais de liquidation.

Le système d'information est désormais accessible aux délégations de la CMR qui peuvent désormais consulter les bases de données et opérer des traitements en ligne.

Le professionnalisme pour relever les défis

Face à la volumétrie de l'activité et des défis futurs, la formation des ressources humaines est considérée comme un levier important de la professionnalisation des métiers : 290 agents ont bénéficié d'une formation au moins, soit 76,52% du personnel de la CMR.

Développement de la proximité et des prestations

En vue de développer les services offerts aux allocataires et d'améliorer les conditions d'accueil, deux représentations régionales ont été inaugurées à Laâyoune et à Oujda. Les services de la CMR ont aménagé, en outre, un local d'accueil à Rabat dédié à l'opération du départ volontaire qui a vu la visite d'un nombre considérable d'affiliés. Pour renseigner les affiliés et les retraités à distance, centre d'accueil téléphonique a été mis en plac et des services en ligne via son site Internet ont été améliorés.

La synergie avec les partenaires, telle la Fondation Hassan II permet d'offrir un service de proximité et d'améliorer la qualité des prestations offertes aux Anciens militaires et leurs ayants droit. Ces derniers peuvent demander ou déposer des pièces dans les représentations régionales de la Fondation.

L'année 2005 a connu également la poursuite des actions de modernisation du paiement par le développement de l'échange de données informatisé avec les partenaires, notamment la TGR, Barid El Maghrib et les banques. La politique d'encouragement à la bancarisation et à la mise à disposition électronique s'est poursuivie avec un taux de dématérialisation de 50%.

La mise en place d'un nouveau régime de retraite

La mise en place du nouveau régime complémentaire et facultatif "ATTAKMILI" a nécessité une panoplie de mesures organisationnelles. Une convention avec la Paierie Principale du Royaume est venue instaurer un échange de données informatisé (EDI) pour opérer le précompte à la source des cotisations au titre de l'adhésion à ce régime.

Des actions communicationnelles de pré-lancement ont été effectuées auprès des ministères et fondations.

Ouverture nationale et internationale.

Ouverte sur son environnement, la CMR tisse des liens avec des acteurs de la vie associative en participant notamment à des journées d'information organisées par des Associations de retraités. La dynamisation des relations avec les Associations considérées comme des relais informationnels permet de mieux servir les pensionnés.

Sur le plan de la coopération internationale, la direction a eu le plaisir d'accueillir des délégations de la Caisse des Pensions des Retraites Civiles d'Abou Dhabi et de la Caisse de Retraite du Mali (CRM)

Le partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieur de Sécurité Sociale s'est poursuivi avec l'organisation de stages à la CMR au profit des cadres de la dite école et l'envoi de cadres marocains à Saint-Étienne pour des cycles de perfectionnement.

Membres de droit

- Monsieur Driss JETTOU, Premier Ministre.
- Monsieur Fathallah OUALALOU, Ministre des Finances et de la Privatisation.
- Monsieur Chakib BENMOUSSA, Ministre de l'Intérieur.
- Monsieur Mohamed BOUSSAID, Ministre chargé de la Modernisation des Secteurs Publics.
- Monsieur Mustapha MANSOURI, Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.
- Monsieur Abderrahmane SBAI, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé de l'Administration de la Défense Nationale.

Membres permanents

- Monsieur Mohammed AHAJJAM, Représentant des Présidents des collectivités locales.
- Monsieur Hassan EL MARDI, Représentant des affiliés au régime des pensions civiles.
- Monsieur Mustapha EL ATMANI, Représentant des affiliés au régime des pensions civiles.
- Monsieur Mostapha HIKKI, Représentant des affiliés au régime des pensions civiles.
- Monsieur le Colonel Youssef MOUJAHID, Représentant des affiliés au régime des pensions militaires.
- Monsieur Allal MINOUT, Inspecteur Principal des Forces Auxiliaires, Représentant des affiliés au régime des pensions militaires.
- Monsieur Mohamed EL HASSANI, Représentant des retraités.
- Monsieur Ahmed BEKER, Représentant des retraités.

Membres suppléants

- Monsieur Brahim EL WADEH, Vice-Représentant des Présidents des collectivités locales.
- Monsieur Hassan EL AKHEL, Vice-Représentant des affiliés au régime des pensions civiles.
- Monsieur Abdelhanine BOUTAHRA, Vice-Représentant des affiliés au régime des pensions civiles.
- Monsieur Mohammed AIT BRAIM, Vice-Représentant des affiliés au régime des pensions civiles.
- Monsieur le Commandant Hassan OUTIRIGHET, Vice-Représentant des affiliés au régime des pensions militaires.
- Monsieur Bachir BENSILIMANE, Inspecteur de Premier Grade des Forces Auxiliaires, Vice-Représentant des affiliés au régime des pensions militaires.
- Monsieur Mohammed AZZOUZI, Vice-Représentant des retraités.
- Monsieur Omar KADIRI, Vice-Représentant des retraités.

Les membres
du Conseil
d'administration
au titre du troisième
mandat (2005-2008)



Travaux du Conseil d'Administration au titre de l'année 2005

En vertu de l'article 6 de la loi n° 1-96-106 du 21 rabii I 1417 (7 août 1996) le Conseil d'Administration a tenu durant l'année 2005 quatre sessions dont deux extraordinaires.

De son coté le Comité Permanent issu du Conseil d'Administration a tenu entre l'intervalle des sessions dudit Conseil, 21 réunions. Ces dernières ont été consacrées au suivi de l'exécution des différentes résolutions du Conseil d'Administration, à l'étude des questions pour lesquelles le Comité a eu une délégation et à la préparation des dossiers afférents aux points ayant été inscrits à l'ordre du jour des sessions précitées.

Résultats des travaux du Conseil d'Administration

12^{ème} session ordinaire

Lors de cette session qui a été tenue le lundi 30 mai 2005, le Conseil a examiné les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

- Rapport des travaux du Comité permanent issu du Conseil d'administration.
- Etats de synthèse comptables et audit des comptes de 2003.
- Projet de protocole d'accord avec les sociétés de financement.
- Projet d'amendement de l'organigramme de la Caisse.
- Projet de règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la CMR.
- Cession partielle du patrimoine immobilier de la CMR.

Après avoir abordé les importantes réalisations accomplies au niveau de l'amélioration des prestations offertes aux pensionnés et à leurs ayants droit, le Conseil a souligné l'effort exceptionnel consenti par le budget général, qui s'est matérialisé par le règlement des arriérés de l'Etat envers la CMR et l'augmentation de la part patronale au titre des deux régimes de retraite civil et militaire.

A ce propos, le Conseil a exprimé son souhait de voir les travaux de la Commission nationale chargée de la réforme des régimes de retraite aboutir à un scénario de réforme global répondant aux aspirations des générations actuelles et futures.

Après présentation et discussion de l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil a arrêté à l'unanimité les états de synthèse comptables au titre de l'exercice 2003 à l'issue de leur certification par un Cabinet d'audit externe. Il a, en outre, approuvé l'ensemble des questions qui lui ont été soumises.

1^{ère} Session extraordinaire

Le Conseil d'Administration a tenu une session extraordinaire le 30 juin 2005 sous la Présidence de M. le Ministre des Finances et de la Privatisation en présence de l'ensemble de ses membres représentant l'Etat, les collectivités locales, les affiliés actifs et les retraités.

Lors de cette réunion, l'unique point inscrit à l'ordre du jour a consisté en l'examen des états de synthèse comptables au titre de 2004.

A cet effet, l'auditeur externe a exposé le bilan financier de l'exercice 2004 ainsi que les résultats de l'audit des comptes au titre du même exercice qui attestent de leur certification. A l'issue de cette session, le Conseil d'Administration a adopté à l'unanimité les comptes de 2004.

2^{ème} session extraordinaire

La tenue de cette session vient après la constitution du Conseil d'Administration au titre de son troisième mandat. Les débats ont porté sur l'unique point inscrit à l'ordre du jour relatif à la désignation des membres du Comité permanent issu du Conseil d'Administration.

Il est à signaler que dans son allocution d'ouverture, M. le Ministre des finances et de la privatisation a rappelé les principales réalisations au cours des deux mandats précédents, notamment en matière de modernisation de l'établissement et d'amélioration de la qualité des services rendus. Il a également rappelé la contribution de la CMR avec les autres partenaires concernés dans le processus de réforme visant à consolider l'équilibre financier des régimes nationaux de retraite en vue de leur pérennisation.

Durant cette session, le Conseil a mis en exergue le rôle de son Comité permanent dans la concrétisation des réalisations accomplies et l'a encouragé à poursuivre les efforts en vue d'assurer le suivi de ses décisions et orientations stratégiques inscrites dans le plan quinquennal 2004 - 2008 de la Caisse.

Par la suite, le Conseil a procédé à la désignation des membres du Comité permanent représentant les membres de droit, les présidents des collectivités locales, les affiliés aux régimes civile et militaire et les associations de retraités.

1^{ère} session ordinaire au titre du 3^{ème} mandat

Les points inscrits à l'ordre du jour, lors de cette session, ont porté sur l'examen du rapport du Comité Permanent issu du Conseil d'Administration ainsi que les projets de plan d'actions et de budget au titre de l'année 2006.

Les débats ont été marqués par l'attention particulière quant à la nécessité de sauvegarder l'équité intergénérationnelle, de poursuivre les efforts en vue de pérenniser les régimes et de garantir le niveau des pensions des futures générations de retraités.

A cet effet, le Conseil a été informé de la décision gouvernementale d'augmenter le taux de contribution de l'Etat au titre du régime des pensions militaires de 14% à 20% , élevant , ainsi, le montant de la part patronale à verser à la Caisse à 9,5 milliards de DHS.

Les travaux ont été clôturés par l'adoption à l'unanimité des membres du Conseil, de tous les points inscrits à l'ordre du jour.



Introduction

L'année 2005 a été marquée par la réalisation de plusieurs actions inscrites au niveau du plan d'action quinquennal 2004-2008, il s'agit essentiellement de :

- La consolidation de l'équilibre financier des régimes de retraite gérés par la CMR et l'élaboration du bilan actuariel 2005 du régime des pensions civiles ;
- La modernisation du processus de liquidation et l'accompagnement du gouvernement dans la réussite de l'opération du départ volontaire à la retraite de plus 38 500 fonctionnaires;
- La création de deux représentations régionales de la CMR au niveau de Laayoune et d'Oujda pour renforcer la culture de l'approche client et améliorer la qualité des prestations servies ;
- La publication au Bulletin Officiel n°5288 de l'arrêté de M. le Ministre des Finances et de la Privatisation n° 46-05 du 3 Hija 1425 (14 janvier 2005) portant création du régime de retraite complémentaire dénommé "ATTAKMILI".

De ce fait, une équipe projet responsable de la mise en place dudit régime a été constituée.

Au niveau de l'affiliation, l'effectif des cotisants civils a atteint à fin décembre 2005, 561 962 affiliés contre 589 469 en 2004, soit une baisse de 4,89%. Quant aux pensionnés, leur nombre a atteint à la même date 485 451 dont 361 141 au titre des deux régimes civil et militaire et 124 310 pour les régimes non cotisants.

Par ailleurs, la Caisse a traité au cours de cette année 86 823 dossiers relatifs à la liquidation des pensions de retraite, soit une moyenne de 7 235,25 dossiers par mois.

Sur le plan financier, les ressources globales se sont élevées à 14 516,63 MDH composées de :

- 5 326,69 MDH au titre de la contribution de l'Etat;
- 851,95 MDH, au titre de la contribution de l'Etat pour les régimes non-cotisants;
- 541,87 MDH au titre de la contribution des collectivités locales et des établissements publics;
 - 5 145,55 MDH au titre des cotisations salariales;
 - 828,1 MDH au titre de retenues pour la validation et le rachat;
- 1.822,47 MDH au titre de revenus de l'actif et du portefeuille.

De leur côté, les dépenses globales ont atteint au cours du même exercice 10 268 MDH, dont :

- 5 570,8 MDH au titre des pensions civiles;
- 3 674,55 MDH pour les pensions militaires;
- et 851,95 pour les régimes non cotisants.

En terme de résultat, le solde financier dégagé reste globalement excédentaire. Cependant, l'analyse par régime dégage un excédent de 4 045,01 MDH pour le régime des pensions civiles et un déficit de 1 448,16 MDH pour le régime des pensions militaires. Par ailleurs, le taux de couverture (ressources / dépenses) global a atteint 298,72% au titre des régimes cotisants, mais avec des écarts significatifs selon la nature des régimes (237,72% pour le régime civil contre 61,01% pour le régime militaire).



Indicateurs d'activité de la CMR au cours de l'année 2005

I- DONNEES STATISTIQUES

I- Affiliés	853 817
Personnel de l'Etat	743 008
Personnel des Collectivités Locales	97 415
Personnel des Etablissements Publics	13 394
2- Pensionnés	485 451
Pensionnés des régimes cotisants	361 141
Régime des pensions de retraite civiles	187 043
Régime des pensions de retraite militaires	137 348
Régime des pensions de retraites des Forces Auxiliaires	36 750
Pensionnés des régimes non cotisants	124 310
Pensions de retraite civiles	1 898
Pensions de retraite militaires	63 699
Pensions de retraites des Forces Auxiliaires	13 828
Anciens résistants	38 490
Autres régimes non cotisants	6 395
2- Rapport démographique	
Régime des pensions civiles	3,62

III- LIQUIDATION DES PENSIONS

Concessions normales	14 655
Concessions départ volontaire	31 468
Révisions	23 848
Réversions	6 852

II- DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES

1- Recettes globales	14 516,63
Retenues pour pension de retraite	5 145,55
Contributions de l'Etat au titre des régimes cotisants	5 326,69
Contributions de l'Etat au titre des régimes non cotisants	851,95
Contributions des Collectivités locales et des Etablissements publics	541,87
Validation, transfert et rachat	828,10
Revenus du portefeuille, du patrimoine et autres revenus	1 822,47
2- Dépenses globales	10 268,00
Régimes cotisants	9 245,35
Pensions civiles	5 570,80
Pensions militaires	3 674,55
Régimes non cotisants	851,95
Invalidité	495,30
Anciens résistants	320,55
Autres régimes non cotisants	36,10
Frais de gestion administrative	92,46
Remboursement des retenues et reversement des trop perçus	9,69
Les charges des placements admis en représentation de provisions et réserves	68,55
3- Equilibre financier	
Excédent des ressources globales sur les charges globales	4 359,00
Excédent du régime des pensions civiles	4 045,01
Réserves constituées	35 000
4- Taux de couverture	
Régimes confondus	142,45%
Régime des pensions civiles	237,72%
Régimes des pensions militaires	61,00%
Régimes non-cotisants	100%
5- Pension moyenne mensuelle	
Régimes confondus	3 050
Régime des pensions civiles	4 062
Régimes des pensions FAR	2 211
Régimes FA	1 491



I- L’AFFILIATION

L’effectif total des affiliés de la Caisse Marocaine des Retraites à fin décembre 2005 s’élève à 853 817 affiliés répartis, par organisme employeur, comme suit:

Régimes	2004		2005		Var (05/04)
	Effectif	%	Effectif	%	
Personnel de l’Etat	780 511	87,92%	743 008	87,02%	-4,80%
Personnel des CL	94 084	10,60%	97 415	11,41%	3,54%
Personnel des EP	13 189	1,49%	13 394	1,57%	1,55%
Total	887 784	100%	853 817	100%	-3,83%

La baisse de l’effectif entre 2004 et 2005 est due à l’opération du départ volontaire qui a concerné plus de 38 500 fonctionnaires.

L’affiliation des agents relevant des collectivités locales au régime des pensions civiles a été matérialisée au cours de l’année 2005 par l’élaboration et l’envoi à l’ensemble des affiliés des attestations d’affiliation contenant des informations sur leur carrière. Cette mesure est devenue désormais automatique pour chaque nouvel affilié.

2- LES COTISATIONS

Concernant ce domaine l’effort accompli par la CMR porte sur l’activité de la part salariale et la part patronale des collectivités locales qui a touché au cours de cette année 11 708 états annuels et complémentaires de cotisations, soit une augmentation de 11,03% par rapport à l’année précédente. Durant la même période, 87 067 bordereaux de versement transmis par les comptables publics, au profit des agents des collectivités locales, ont été exploités et saisis.

Concernant les Etablissements publics et les Organismes de détachement, cette opération a englobé 1 995 états de cotisation.

3- LA VALIDATION ET LE TRANSFERT

Au cours de l’année 2005, la CMR a procédé à la liquidation des dossiers de validation des services antérieurs et de transfert des droits à pension du RCAR à la CMR. Le nombre des dossiers est reparti comme suit :

- 3 750 demandes de validation et transfert formulées par le personnel civil de l’Etat et 437 demandes de validation pour le personnel des FAR et des FA.
- 1 083 demandes de validation pour les agents et les retraités des Collectivités locales et des établissements publics dont 693 demandes de validation ont été liquidées contre 379 demandes rejetées.
- Pour le transfert des droits à pension du RCAR, il a concerné 17 876 livrets individuels transférés contre 3 376 en 2004 , soit une hausse de 429,50%. En conséquence, les montants virés par le RCAR à la CMR au titre des cotisations pour pensions des agents temporaires titularisés, relevant des administrations publiques, des collectivités locales et des établissements publics se sont élevés en 2005 à 305,54 MDH contre 57,84 MDH en 2004, soit une augmentation de 428,25%.

Les activités du métier



Cet accroissement spectaculaire est dû au règlement par le RCAR d'une partie des dettes de la CMR correspondantes aux montants des livrets individuels des agents titularisés depuis des années, en instance de transfert à la CMR. En fait, ce transfert de fonds a été activé suite au mouvement de départ volontaire des fonctionnaires civils de l'Etat et à l'application de la loi n° 37-05 qui abroge les dispositions permettant le transfert des fonds du RCAR à la CMR au titre des agents temporaires titularisés à partir de janvier 2006.

4- LE REMBOURSEMENT DES RETENUES

Pour le remboursement des retenues du personnel des Collectivités locales et Etablissements publics, 133 demandes de remboursement ont été étudiées. Pour les affiliés au régime civil de l'Etat, le remboursement a concerné 436 dossiers. Alors que pour les affiliés au régime des pensions militaires, le remboursement des retenues a concerné 81 dossiers.

5- LA COMMISSION DE REFORME

La commission de réforme du personnel militaire a tenu 41 séances de travail durant cette année, soit une réunion par semaine en moyenne, le nombre de dossiers reçus s'élève à 2 911 dont 2 716 traités et 195 rejetés.

Concernant le personnel civil, 11 séances de travail ont été tenues. Le nombre de dossiers étudiés s'élève à 432.

6- LA LIQUIDATION DES PENSIONS

6.1- DONNEES D'ENSEMBLE

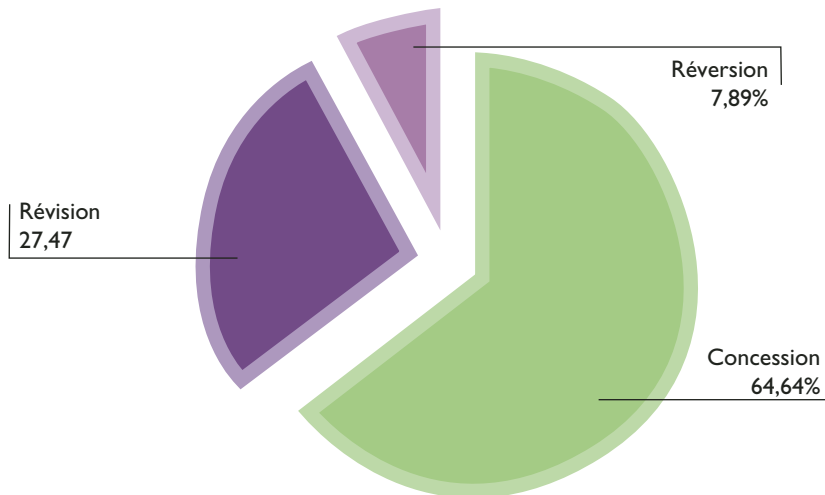
Au niveau global, le nombre de dossiers traités au cours de l'année 2005 est de 86 823 pensions, rentes et allocations. Comparé à l'année passée, on constate une évolution importante du nombre de dossier de l'ordre de 58,43 %.

Le tableau suivant retrace la répartition et l'évolution des dossiers traités par nature de liquidation durant les deux dernières années.

Opérations	2004		2005		Var (05/04) %
	Nombre	%	Nombre	%	
Concession	31 537	57,55%	56 123*	64,64%	+ 77,96%
Révision	16 413	29,95%	23 848	27,47%	+ 45,30%
Réversion	6 851	12,50%	6 852	7,89%	+ 0,01%
Total	54 801	100,00%	86 823	100,00%	+ 58,43%

* y compris les dossiers du départ volontaire

Ventilation des dossiers de pension par nature de liquidation



L'opération de concession représente la principale activité de liquidation avec 64,64% des dossiers traités. Les nouvelles concessions ont porté cette année sur 56 123 dossiers, soit une croissance de 77,96 % par rapport à l'année précédente, cette augmentation est due en grande partie à l'opération du départ volontaire.

Quant aux révisions, elles occupent la deuxième place en terme d'activité avec 23 848 dossiers, soit 27,47 % du total avec une évolution de 45,30% par rapport à l'exercice précédent.

Pour les dossiers de réversion au profit des ayants cause et ascendants, leur nombre s'est élevé à 6 852, soit 7,89 % du total des dossiers liquidés.

Hormis, le régime des pensions civiles qui a connu une croissance considérable de 294,65% due à l'opération du départ volontaire, la diminution des concessions s'observe au niveau de tous les autres régimes avec une décroissance importante de 49,76% concernant les régimes non cotisants.

Les révisions des pensions civiles et militaires, ont connu une diminution alors que celles des pensions relevant des régimes non cotisants ont enregistré une hausse très importante de 1289,38% suite à l'impact de l'application de la loi n° 53.02 promulguée par le Dahir n° 1.03.169 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003) relatif à la révision des montants des allocations forfaitaires et la loi n° 54.02 promulguée par le Dahir n° 1.03.170 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003) relatif à la révision des montants des invalides.

Concernant la réversion, seuls les régimes non cotisants ont enregistré une diminution de 23,25 % alors que les autres régimes ont enregistré une légère augmentation.

Dans l'ensemble, la révision a connu une augmentation de 45,30% alors que la concession a enregistré à son tour une amélioration de 77,96 %.

Le tableau suivant illustre en détail la répartition des dossiers liquidés au cours des deux dernières années :

Opérations	2004	2005	Var (05/04)
Concession	31 537	56 123	77,96%
Régime des pensions civiles	10 192	40 223	294,65%
Régime des pensions militaires	13 581	11 298	-16,81%
Régime des pensions des Forces Auxiliaires	2 555	1 985	-22,31%
Régimes non cotisants(*)	5 209	2 617	-49,76%
Révision	16 413	23 848	45,30%
Régime des pensions civiles	12 029	11 294	-6,11%
Régime des pensions militaires	3 516	1 943	-44,74%
Régime des pensions des Forces Auxiliaires	124	274	120,97%
Régimes non cotisants (*)	744	10 337	1289,38%
Réversion	6 851	6 852	0,15%
Régime des pensions civiles	2 417	2 555	5,71%
Régime des pensions militaires	1 630	1 929	18,34%
Régime des pensions des Forces Auxiliaires	731	777	6,29%
Régimes non cotisants (*)	2 073	1 591	-23,25%
TOTAL	54 801	86 823	58,43%

(*) y compris l'invalidité et les pensions des résistants

6.2- LES PENSIONS DE RETRAITE

Le nombre de dossiers de retraite liquidés au niveau des régimes cotisants est de l'ordre de 72 278 dossiers répartis comme suit :

Régimes	Concessions	Révisions	Réversions	Total
Pensions civiles	40 223	11 294	2 555	54 072
Pensions militaires	11 298	1 943	1 929	15 170
Pensions des F.A	1 985	274	777	3 036
Total	53 506	13 511	5 261	72 278

Les nouvelles concessions ont concerné 53 506 dossiers en 2005 contre 26 328 en 2004. Pour les révisions, les services de la Caisse ont traité au cours de cette année 13 511 dossiers et les réversions ont porté sur 5 261 dossiers.

La répartition des nouvelles concessions selon les motifs de radiation des cadres met en évidence la prédominance des mises à la retraite pour départ volontaire avec 58,81%, suivi des mises à la retraite pour limite d'âge avec 34,16% comme le montre le tableau suivant :

Motifs de radiation des cadres	2004	2005	Var (05/04)
Limite d'âge	20 960	18 279	-12,79%
Décès en Activité	2 397	1 566	-34,67%
Départ Volontaire	0	31 468	
Sur demande	1 732	1 121	-35,28%
Réforme	995	910	-8,54%
Mesures disciplinaires	244	162	-33,61%
Total	26 328	53 506	103,23%

Les pensions liquidées suite au décès en activité ou sur demande interviennent respectivement pour 2,93% et 2,10% du total des concessions.

6.2.1. Les pensions de retraite civiles

Le nombre des nouvelles pensions au titre du régime des pensions civiles s'élève à 40 223 dont 37 999 dossiers attribués au personnel de l'Etat (la majeure partie concerne le départ volontaire avec 31 468 dossiers) et 2 224 pensions au profit du personnel des Collectivités locales et des Etablissements publics.

La ventilation selon les motifs de radiation des cadres se présente comme suit :

Motifs de radiation des cadres	Etat	CL & EP	Total	%
Limite d'âge	5 511	1 249	6 760	16,81%
Réforme	4	0	4	0,01%
Décès en activité	669	299	968	2,41%
Départ Volontaire	31 468	0	31 468	78,23%
Sur demande	329	676	1 005	2,50%
Mesures disciplinaires	18	0	18	0,04%
Total	37 999	2 224	40 223	100%

Il ressort du tableau ci-dessus que les mises à la retraite pour l'opération du départ volontaire prédominent avec 78,23% ; suivies du départ à la retraite pour limite d'âge avec 16,81% du total des concessions.

Le nombre de pensions civiles de retraite reversées aux ayants cause a atteint, durant l'année 2005, 2 555 dossiers, soit une augmentation de 5,71% par rapport à l'année précédente.

De son côté, le nombre de pensions liquidées sur demande a atteint 1 005 avec une augmentation de 28,52 % par rapport à l'année précédente.

6.2.2 Les pensions de retraite militaires

Au cours de l'année 2005, 15 170 pensions de retraite ont été liquidées au profit du personnel des FAR, dont 11 298 nouvelles concessions, 1 929 réversions et 1 943 révisions. La structure de ces concessions selon le motif de radiation des cadres demeure identique à celle des années antérieures qui fait apparaître une forte proportion de mise en retraite pour limite d'âge.

Le tableau suivant donne la pondération de chaque motif :

Motifs de radiation des cadres	Nombre	%
Limite d'âge	9 715	85,99%
Réforme	865	7,66%
Décès en activité	468	4,14%
Sur demande	113	1,00%
Mesures disciplinaires	137	1,21%
Total	11 298	100,00%

6.2.3. Les pensions de retraite des Forces Auxiliaires

Au niveau de ce régime, la Caisse a traité 1 985 nouvelles pensions de retraite, 777 reversées et 274 révisées, soit un total de 3 036 dossiers liquidés.

La répartition par motif de radiation du personnel des FA se présente comme suit :



Motifs de radiation des cadres	Nombre	%
Limite d'âge	1 804	90,88%
Réforme	41	2,07%
Décès en activité	130	6,55%
Sur demande	03	0,15%
Mesures disciplinaires	7	0,35%
Total	1 985	100%

6.3- LES PENSIONS D'INVALIDITE

6.3.1. Données d'ensemble

Le nombre total de pensions d'invalidité liquidées au cours de l'année 2005 a atteint 4 500 dossiers enregistrant ainsi une diminution importante de 24,55 % par rapport à l'année 2004.

La répartition de ces pensions par nature du personnel est retracée dans le tableau suivant :

Régimes	Concessions	Reversions	Révisions	Total
Personnel des pensions militaires	1 743	222	1 459	3 424
Personnel des pensions FA	608	47	213	868
Personnel des pensions civiles	164	01	43	208
Total	2 515	270	1 715	4 500

Hormis les révisions qui ont connu une augmentation par rapport à l'année 2004, les concessions et les réversions ont diminué considérablement passant respectivement de 5 022 à 2 515 et de 633 à 270.

Les concessions des pensions militaires représentent 76,09 % du total des pensions d'invalidité concédées ; quant aux pensions des Forces Auxiliaires, elles interviennent en second lieu avec 19,29 % ; enfin les pensions civiles représentent à peine 4,62%.

6.3.2. Nombre des pensions d'invalidité

Le nombre de dossiers de pensions civiles d'invalidité liquidées au cours de l'année 2005 a atteint 208 dont 43 révisions, un seul dossier de réversion et 164 nouvelles concessions.

Le service de pensions d'invalidité militaire a procédé au traitement de 4 292 dossiers d'invalidité (FAR et FA) soit une moyenne de 358 dossiers par mois. Sur l'ensemble de ces dossiers, les nouvelles concessions ont porté sur 2 351 dossiers, soit 52,24%, tandis que les réversions n'ont concerné que 269, soit 5,98% alors que les révisions ont porté sur 1.941 dossiers soit 43,13%.

Le nombre de pensions d'invalidité liquidées au profit du personnel des FAR a diminué de 4 468 en 2004, à 3 424 au cours de l'année 2005.

Quant au nombre de pensions d'invalidité accordées au personnel d'encadrement et de rang des Forces Auxiliaires, il a atteint 868 dossiers contre 1 302 l'année passée dont 608 sont des nouvelles concessions et 213 sont des révisions.

7- LES REGIMES NON COTISANTS

7.1. Données d'ensemble

Outre les pensions d'invalidité civiles et militaires, qui sont à la charge exclusive de l'employeur, la C.M.R. est chargée de gérer, en vertu des dispositions de la loi 43.95, les pensions d'invalidité et les allocations forfaitaires attribuées aux anciens résistants et anciens membres de l'Armée de libération et à leurs ayants cause. Ces régimes sont à la charge de l'Etat.

Dans le cadre de ces régimes, l'opération de liquidation a porté sur 9 703 dossiers toutes pensions confondues, soit une moyenne mensuelle de 808 dossiers.

La répartition de ces dossiers par nature de liquidation se présente comme suit :

Dossiers liquidés	2004		2005		Var (05/04)
	Nombre	%	Nombre	%	
Concessions	309	13,70%	102	1,05%	-66,99%
Révisions	111	4,92%	8 622	88,86%	7667,57%
Réversions	1 836	81,38%	979	10,09%	-46,68%
Total	2 256	100%	9 703	100%	330,10%

En se référant à l'année 2005, il ressort que les nouvelles concessions et les réversions ont connu une diminution respectivement de 66,99% et de 46,68%. Par contre les révisions ont enregistré une augmentation spectaculaire passant de 111 à 8 622 dossiers.

7.2. Les pensions et les allocations d'anciens résistants

Le nombre des pensions et des allocations d'anciens résistants liquidées au cours de l'année 2005 a atteint 9 703 contre 2 080 en 2004 et 2 465 en 2003.

Les dossiers de concessions ont atteint 102 nouvelles pensions enregistrant ainsi une diminution de 66,99 % par rapport à l'année précédente.

En ce qui concerne les allocations forfaitaires, leur nombre a atteint 6 919 dossiers dont 76 nouvelles concessions et 6 313 révisions.

L'évolution des liquidations des pensions de résistants invalides (PRI) et des allocations forfaitaires (A.F) est retracée dans le tableau suivant :

		2004	2005	Var en %
Pensions des Résistants Invalides	Concessions	94	26	-72,34%
	Reversions	820	449	-45,24%
	Révisions	25	2 309	9136,00%
	Total	939	2 784	196,49%
Allocations Forfaitaires	Concessions	215	76	-64,65%
	Reversions	870	530	-39,08%
	Révisions	56	6 313	11173,21%
	Total	1 141	6 919	506,40%
Total	Concessions	309	102	-66,99%
	Reversions	1 690	976	-42,25%
	Révisions	81	8 622	10544,44%
Total général		2 080	9 703	366,49%



7.3. Autres régimes non cotisants

Il s'agit de régimes en voie d'extinction (pensions de la garde royale, allocations spéciales, aides renouvelables, primes de remplacement, etc). Le nombre de dossiers liquidés au cours de l'année 2005 a atteint 343 contre 176 en 2004 et 144 dossiers en 2003.

8. LE PAIEMENT DES PENSIONS

L'année 2005 a connu la poursuite des actions de modernisation du paiement par le développement de l'échange de données informatisé avec les partenaires, notamment la TGR, Barid El Maghrib et les banques.

La politique d'encouragement à la bancarisation et la mise à disposition électronique s'est poursuivie en 2005 avec un taux de dématérialisation qui a atteint 50% contre 40% en 2004.

Mode de paiement	Effectif	%
Virement	157.574	33,60%
Numéraire	237 671	50,70%
Mise à disposition TGR	22 180	4,70%
Mise à disposition BAM	55 543	11,80%
Total	468 102	100 %

8.1 Encouragement à la bancarisation

Les efforts entrepris en matière d'incitation à la bancarisation ont permis de bancariser 36 614 nouveaux titres par rapport à l'année 2004. En effet, le nombre de titres bancarisés a atteint 157.574 titres soit 33,60% de l'ensemble des titres en paiement. Le montant annuel des engagements payés par virement a atteint 4475 millions de DH, soit 45% du total des engagements.

8.2 Le paiement par mise à disposition électronique

La mise à disposition électronique a concerné un effectif de 77 723 titres au total, soit 16,5% de l'ensemble des titres :

	Effectifs	Engagements
MAD TGR	22 180	37 989 274 ,10
MAD BAM	55 543	532 244 489 ,63

8.3. Le nombre de visiteurs au titre de l'année 2005 à la division du paiement des pensions.

Motifs des visites	Nbre
Mode de paiement	46 528
Pièces de contrôle	14 021
Mouvement sur pension	3824
Précomptes	2881
Annulation	1182
Impayés	6090
Attestations	98 716
Documents de paie	718
Total	173 960

L'année 2005 a été marquée par la diminution du nombre de visites par rapport à l'année 2004. En effet, près de 173 960 visites ont été enregistrées au terme de l'année 2005.

8.4 Mise en œuvre de l'Assurance Maladie Obligatoire

Suite à la publication des décrets d'application du code de la couverture médicale de base objet de la loi n° 65-00 promulguée par le dahir n° 1-02-296 du 25 Rejeb 1423 (3 octobre 2002), la CMR a déclenché de grands chantiers de mise à jour de la base de données et pris toutes les mesures nécessaires pour la réussite de la mise en œuvre de l'assurance maladie obligatoire au profit des titulaires de pensions. Ces mesures sont les suivantes :

- Relever le taux de cotisation de 0,5% supplémentaire pour 99.799 titulaires de pensions déjà immatriculés et pour lesquels le précompte à la source était déjà effectif ;
- Initier le précompte de 2,5% pour 102.193 titulaires de pensions qui ne bénéficiaient pas d'une couverture médicale.
- Le nombre des dossiers d'affiliations reçus et transmis à la CNOPS au terme de l'année 2005 : 16 637 dossiers.

9. LA POPULATION DE PENSIONNES

Le nombre global des bénéficiaires de pensions, rentes et allocations gérées par la C.M.R a atteint 485 451 enregistrant ainsi une augmentation de 10% par rapport à l'année précédente. Cette hausse à deux chiffres est due essentiellement à l'opération du départ volontaire qui a anticipé la mise à la retraite d'une population de plus de 38 500 fonctionnaires.



9.1. Les pensionnés des régimes cotisants

Le nombre global des allocataires de pensions de retraite des régimes des pensions civiles et militaires est passé de 314 907 en 2004 à 361 141 en 2005, soit une augmentation de 14,68%.

Pour les pensions de retraite civiles, ce nombre est passé de 152 343 en 2004 à 187 043 à fin décembre 2005, marquant un taux d'augmentation de 22,78%.

Par ailleurs, la population des pensionnés militaires s'est élevée à 174 098 avec une augmentation d'environ 7,1% par rapport à l'année écoulée.

La ventilation des pensionnés par régime est présentée dans le tableau suivant :

Opérations	2004		2005		Var (05/04) %
	Nombre	%	Nombre	%	
Pensionnés Civils	152 343	48,37%	187 043	51,79%	22,78%
Pensionnés FAR	127 521	40,49%	137 348	38,03%	7,71%
Pensionnés FA	35 043	11,12%	36 750	10,18%	4,87%
Total	314 907	100%	361 141	100%	14,68%

9.2. Les pensionnés des régimes non cotisants

Le nombre des allocataires des régimes non cotisants a atteint 124 310, enregistrant ainsi une diminution de 1,63% par rapport à leur effectif en 2004. La ventilation par régime et par catégorie de bénéficiaires se présente comme suit :

Régimes	Intéressés	Ayants Cause	Total
1- Invalidité	54 026	25 399	79 425
Pensions civiles	0	1 898	1 898
Pensions FAR	43 841	19 858	63 699
Pensions FA	10 185	3 643	13 828
2- Résistants	18 744	19 746	38 490
Résistants invalides	12 352	10 025	22 377
Allocations forfaitaires	6 392	9 721	16 113
3- Autres régimes	2 688	3 707	6 395
Total	75 458	48 852	124 310

10- LE RAPPORT DEMOGRAPHIQUE

Le rapport démographique (défini comme étant le quotient entre l'effectif des actifs cotisants et l'effectif des retraités) est l'un des principaux indicateurs qui renseigne sur la santé financière des régimes de retraite gérés selon le principe de la répartition. Ce ratio indique donc le nombre d'actifs qui finance la pension d'un retraité.

En ce qui concerne la population gérée par la C.M.R, le rapport démographique a connu au cours des deux dernières décennies une régression importante comme le montre le tableau suivant :

	1980	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Régime des pensions civiles	14,12	6,29	6,01	5,71	5,37	5,1	4,84	3,62

Pour le régime des pensions civiles, ce ratio a enregistré une baisse. Cette baisse s'explique par le fait que l'effectif des retraités a augmenté trois fois plus rapidement que celui des actifs durant les 20 dernières années.

Suite à l'opération du départ volontaire, le rapport démographique du régime des pensions civiles a connu une très forte détérioration passant ainsi de 4,8 à 3,6 soit une baisse de 25,21%.

Toutefois, il convient de souligner que ce ratio est en dessous des normes préétablies pour préserver l'équilibre financier.



I- LES RESSOURCES

Les ressources globales de la Caisse Marocaine des Retraites au cours de l'exercice 2005 se sont soldées à un montant total de 1416,63 MDH, en progression de 2 927,87 MDH par rapport à l'exercice précédent, cette augmentation correspond à un taux d'accroissement de 25,26% .

La ventilation des ressources par catégorie se présente comme suit :

Catégories des ressources	2004		2005		Var (05/04)
	Montant	%	Montant	%	
Retenues pour pension de retraite	4 123,30	35,60%	5 145,55	35,45%	24,79%
Contribution du Budget Général (*)	4 409,47	38,07%	5 326,69	36,69%	20,80%
Contribution au titre des régimes non cotisants	733,77	6,34%	851,95	5,87%	16,11%
Contribution des CL, EP Détachés et B. Annexes	413,65	3,57%	541,87	3,73%	31,00%
Validations, Rachats et Transfert	585,76	5,00%	828,1	5,7%	41,37%
Revenus du patrimoine, du portefeuille et divers	1 322,81	11,42%	1 822,47	12,55%	37,77%
TOTAL	11 588,76	100%	14 516,63	100,00%	25,26%

(*) au titre des régimes cotisants y compris la contribution des FAR, FA et SSP

Comme il ressort du tableau ci-dessus, les ressources de la CMR sont constituées essentiellement des retenues pour pensions de retraite et de la contribution de l'Etat qui représentent 72,14% des ressources globales de la Caisse.

La structure des ressources est quasiment la même par rapport à l'exercice 2004, à l'exception de l'augmentation des ressources de validation, rachat et transfert qui ont eu atteint un taux d'augmentation de l'ordre de 41,37%, cet accroissement est dû en partie au mouvement de l'opération du départ volontaire.

I.1 Les retenues pour pensions de retraite

Le montant des retenues pour pensions au titre de l'exercice 2005 s'élève à 5 145,55 MDH avec une augmentation de 24,79% par rapport à l'année précédente du fait de l'augmentation du taux de cotisation du régime des pensions civiles de 8% à 9%.

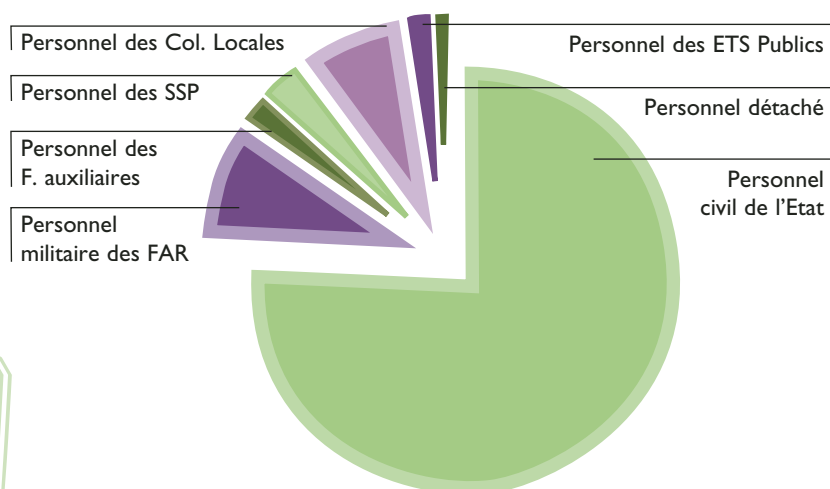
La répartition des retenues selon les catégories du personnel affilié se présente comme suit :

Résultats comptables et financiers



EN MDH

Catégories de Personnel	2004		2005		Tx. Var
	Montant	%	Montant	%	(05/04) %
Personnel civil de l'Etat	3 012,12	73,05%	3 896,93	75,73%	29,37%
Personnel militaire des FAR	461,42	11,19%	464,67	9,03%	0,70%
Personnel des F. auxiliaires	92,17	2,24%	93,69	1,82%	1,65%
Personnel des SSP	141,55	3,43%	156,29	3,04%	10,41%
Personnel des Col. Locales	307,58	7,46%	404,77	7,87%	31,60%
Personnel des ETS Publics	74,96	1,82%	84,36	1,64%	12,54%
Personnel détaché	33,50	0,81%	44,84	0,87%	33,85%
TOTAL	4 123,30	100%	5 145,55	100%	24,79%



Les retenues représentent 35,28% des ressources totales de la Caisse. Les prélèvements opérés sur les rémunérations du personnel civil et militaire de l'Etat s'élèvent à 4 611,58 MDH, soit 89,62% du total des retenues. Le personnel civil de l'Etat contribue, à lui seul, pour 75,73% du total des retenues.

1.2 La contribution des employeurs

La contribution patronale à savoir celle de l'Etat, des Collectivités locales, des Organismes de détachement et celles des Etablissements publics au titre de l'exercice 2005 s'élève à 5 868,56 MDH.

La répartition de la contribution par catégorie d'employeurs se présente comme suit :

EN MDH

	2004		2005		Var %
	Montants	%	Montants	%	(05/04)
Budget Général de l'Etat et B. Annexes	4 409,47	91,42%	5 326,69	90,77%	20,80%
Collectivités locales	306,06	6,35%	414,21	7,06%	35,34%
Etablissements Publics	74,50	1,54%	85,22	1,45%	14,39%
Organismes de détachement	33,09	0,69%	42,44	0,72%	28,26%
Total	4 823,12	100%	5 868,56	100,00%	21,68%

I.3 Autres recettes

Le revenu du portefeuille demeure la composante principale de cette catégorie de recettes comme le montre le tableau ci-dessous :

Catégories de ressources	2004		2005		EN MDH
	Montant	%	Montant	%	Tx. Var (05/04) %
Revenu du portefeuille	1 291,44	67,67%	1 804,68	68,09%	39,74%
Intérêt sur comptes courants et prêts sociaux	27,69	1,45%	14,02	0,53%	-49,37%
Loyers et cautionnement	3,68	0,19%	3,77	0,14%	2,45%
Retenues pour validation	12,68	0,66%	7,30	0,28%	-42,43%
Transferts du RCAR	57,84	3,03%	305,54	11,53%	428,25%
Rachat	515,24	27,0%	515,25	19,44%	0,00%
Total	1 908,57	100%	2 650,56	100,00%	38,88%

Les revenus du portefeuille ont enregistré une hausse de 39,74% par rapport à l'année précédente. En effet, en 2005 leur montant était de 1 804,68 MDH contre 1 291,44MDH en 2004.

Les montants virés par le RCAR à la CMR au titre des cotisations pour pension se sont élevés en 2005 à 305,54 MDH contre uniquement 57,84 MDH en 2004 en augmentation de 428,25%. Ce transfert important de fonds a été relancé par le mouvement de départ volontaire des fonctionnaires civils de l'Etat et l'application de la loi n° 37-05 qui abroge les dispositions relatives aux transferts des droits.

2. LES CHARGES GLOBALES

2.1 Les dépenses engagées

Les dépenses engagées par la CMR au titre du paiement des pensions au cours de l'exercice 2005 se sont élevées à 10 097,31 MDH comme il ressort du tableau ci-après :

Désignation des régimes	2004		2005		En MDH
	Montant	%	Montant	%	Tx. Var (05/04)%
I. Régimes cotisants					
Régime des pensions civiles	4 395,49	51,18%	5 570,80	55,17%	26,74%
Régime des pensions militaires	3 343,08	38,93%	3 674,55	36,39%	9,92%
Total Régimes cotisants	7 738,57	90,11%	9 245,35	91,56%	19,47%
2. Régimes non cotisants					
Invalidité	456,22	5,31%	495,30	4,91%	8,57%
Anciens Résistants	352,17	4,10%	320,55	3,17%	-8,98%
Autres régimes	41,07	0,48%	36,10	0,36%	-12,10%
Total Régimes non cotisants	849,46	9,89%	851,95	8,44%	0,29%
TOTAL GENERAL	8 588,05	100,00%	10 097,31	100,00%	17,57%



Les dépenses au titre des pensions des régimes cotisants restent prédominantes avec 91,56 % du total des dépenses enregistrées en 2005. A l'intérieur de cette rubrique, les pensions civiles consomment 55,17% des dépenses contre 36,39% pour les pensions militaires.

En revanche, les dépenses afférentes aux régimes non cotisants n'ont occupé durant cet exercice que 8,44%.

2.2 Les frais de gestion administrative

Au cours de l'exercice 2005, le montant des charges d'exploitation liées au fonctionnement de la CMR se chiffre à 87,02 MDH.

Les charges du personnel occupent la première place avec 59,64% du total des frais de fonctionnement, soit 51,90 MDH. Les autres charges d'exploitation s'élevaient à 35,12 MDH. Tout en sachant que les autres charges externes ont connu une augmentation assez importante évaluée à 37,07% des charges de fonctionnement.

En ce qui concerne les frais d'équipement, le montant enregistré au cours du présent exercice est de 5,44 MDH, dont la totalité sont des immobilisations corporelles.

Rubriques budgétaires	En MDH		
	2004	2005	Var
Charges de fonctionnement			
Achats consommés de matières et fournitures	3,37	2,57	-23,74%
Autre charges externes	21,22	32,22	51,84%
Impôts et Taxes	0,19	0,33	73,68%
Charges de personnel	48,37	51,9	7,30%
Total (1)	73,15	87,02	18,96%
Charges d'équipement			
Immobilisations incorporelles	0		
Immobilisations corporelles	0,92	5,44	491,30%
Total (2)	0,92	5,44	491,30%
Total (1)+(2)	74,07	92,46	24,83%

2.3 Le remboursement des retenues et reversement des trop-perçus

Le remboursement des retenues a connu une diminution de 4,53 % par rapport à l'année précédente, enregistrant ainsi un montant de 9,69 MDH dont la quote part du personnel civil est de 88,75 % de ce montant.

La structure des charges au titre du remboursement des retenues au cours de l'exercice 2005 se présente comme suit :

Rubrique	En MDH				
	2004	%	2005	%	Tx. Var 05/04
Personnel civil	9,23	90,95%	8,6	88,75%	-6,83%
Personnel militaire	0,17	1,67%	0,38	3,92%	123,53%
Personnel des F. Auxiliaires	0,75	7,39%	0,71	7,33%	-5,33%
Total brut	10,15	100,0%	9,69	100,00%	-4,53%

3- L'EQUILIBRE FINANCIER

3.1 L'équilibre général

Le tableau Ressources Emplois de la CMR se présente comme suit :

Rubriques	En MDH		
	2004	2005	Var (05/04)
Ressources globales(1)	11 847,19	14 627,00	23,46%
Charges globales(2)	8 823,62	10 268,00	16,37%
Excédent	3 023,57	4 359,00	44,17%
Taux de couverture	134,27%	142,45%	6,09%

(1) tient en compte les reprises/provisions et autres produits non courants

(2) y compris les charges des placements admis en représentations des provisions et réserves.

L'analyse de la situation financière dégagée au terme de l'année 2005 révèle une hausse importante des charges par rapport à l'année passée soit un taux d'augmentation de 16,37%.

En contrepartie, ces ressources ont connu une augmentation de 23,46% due précisément à l'augmentation des taux de cotisation, à l'accroissement du revenu du portefeuille, et au règlement par le RCAR à la CMR d'une partie des dettes correspondantes aux montants des livrets individuels des agents titularisés depuis des années, en instance de transfert à la CMR.

Le taux de couverture des charges par les ressources est passé de 134,27% à 142,45%, ce qui représente une amélioration du taux de presque de 8 points.

3.2 L'équilibre par régimes

Régimes	En MDH					
	Retenues (1)	Contribution patronale (2)	Ressources (3)=(1)+(2)	Charges (4)	Solde (3) - (4)	Tx de Couverture %
Total régime des pensions civiles et régime des pensions militaires.	5 820,88	6 021,33	11 842,21	9 245,35	2 596,85	298,72%



Bilan du plan d'action 2005

Le bilan financier du régime des pensions civiles dégage une situation financière favorable, en effet, l'excédent financier a atteint cette année le montant de 4 045,01 soit un taux de couverture des dépenses par les recettes de l'ordre de 237,72%.

Le plan d'action de la CMR au titre de l'année 2005 s'est inscrit dans sa vision stratégique et des principales orientations définies dans son plan d'action quinquennal pour la période 2004-2008.

Les réalisations du plan d'action 2005 englobent plusieurs actions structurantes concernant les cinq axes.

I- L'AXE FINANCIER

Les actions retenues dans cet axe visent le pilotage et la veille à la pérennité des régimes de retraite.

Dans le cadre du plan d'action quinquennal de la Caisse Marocaine des Retraites et suite aux dispositions de l'article 4 du décret n°2.95.749 du 8 Rajeb 1417 (20 novembre 1996) pour application de la loi n° 43-95 portant réorganisation de la Caisse Marocaine des Retraites qui stipule l'obligation de présenter au Conseil d'Administration chaque année le bilan actuariel, les services de la Caisse ont réalisé au cours de cette année le bilan actuariel du régime des pensions civiles.

La réalisation du bilan actuariel 2005 a nécessité des projections démographiques et financières pour évaluer les engagements et les recettes prévisionnels du régime. De ce fait une étude actuarielle a été finalisée en 2005. Celle-ci se base sur les données des actifs et des retraités arrêtées au 31/12/2005 en tenant compte de l'impact de l'opération du départ à la retraite et de l'apurement de l'Etat de ses créances vis à vis de la CMR.

Le bilan actuariel analyse l'évolution du régime dans l'optique des seuls engagements pris à l'égard des affiliés et des retraités actuellement présents dans le régime (évaluation en groupe semi fermé).



Valorisation des engagements

La valeur actuelle probable (VAP¹) des prestations s'élève en groupe semi fermé à 405 514 ventilée comme suit :

En millions de dhs

VAP prestations	31/12/2005	31/12/2002	Ecart
Retraités et ayants cause	102 259	46 031	122,15%
Actifs	303 255	222 116	36,53%
Total	405 514	268 147	51,23%

Cette valeur actuelle probable se répartit en fonction des droits acquis et de droits futurs de la façon suivante :

En millions de dhs

VAP prestations	31/12/2005
Droits acquis	314 778
Droits futurs	90 737
Total	405 514

Valorisation des ressources

La valeur actuelle probable des ressources s'élève à 90737 en augmentation de 34,7% par rapport à l'année 2002 suite à l'augmentation du taux de cotisation et l'amélioration des niveaux de salaire.

En millions de dhs

	31/12/2005	31/12/2002	Ecart
VAP ressources	90 737	67 324	34,78%

Réserve de prévoyance

La réserve de prévoyance est évaluée à 44 983MDHS.

En millions de dhs

Réserve de Prévoyance	31/12/2005	31/12/2005
Total	44 983	16 300
Disponibilité	35 000	
Départ volontaire	7 483	

L'engagement net non couvert

L'engagement net non couvert par les cotisations futures ni par le fonds existant, s'élève à 26 899 MDHS.

En millions de dhs

	31/12/2005	31/12/2002	Ecart
Engagement net non couvert	-268 899	-184 524	45,73%



¹ VAP des flux (prestations ou cotisations) en groupe semi fermé représente la valeur actuelle des flux financiers probables de la population actuelle des actifs et retraités (hors nouveau entrants). Ces flux intègrent les droits passés et futurs.

Le taux de préfinancement (ratio de la valeur de la réserve de prévoyance et de la valeur actuelle probable des ressources sur la valeur actuelle probable des prestations) et le taux de couverture (ratio de la valeur de la réserve de prévoyance sur la valeur actuelle probable des droits acquis) est donnée comme suit :

	En millions de dhs		
	31/12/2005	31/12/2002	Ecart
Taux de préfinancement	33,70%	31,20%	2,50%
Taux couverture droits acquis	14,30%	8,10%	6,20%

Bilan actuariel 2005

	En millions de dhs
	31/12/2005
VAP Prestations	
Droits acquis total	314 778
Droits acquis actif	212 519
Droits acquis retraités	61 159
Droits acquis départ volontaire	41 100
Droits futurs	90 737
VAP Ressources	91 633
Réserve de Prévoyance	44 983
Disponibilité	35 000
Départ volontaire	7 483
Déficit militaire	2 500
Engagement net non couvert	-268 899
Horizon de viabilité	2 018
Taux de préfinancement	33,7%
Taux couverture droits acquis	14,3%

La CMR a mené également au cours de l'année 2005 des études d'impact pour évaluer quelques propositions de projets gouvernementaux, notamment :

- L'impact de l'opération du départ volontaire au profit du personnel civil de l'Etat sur les finances de la CMR. Ainsi le bilan de la mesure dégage une charge actuarielle supplémentaire de 7 483 millions de dirhams que l'Etat devrait restituer à la CMR pour compenser le manque à gagner dû à cette mesure.
- L'impact de l'augmentation dès janvier 2006 pour le régime des pensions militaires du taux de cotisation salariale de 7% à 10% et de contribution patronale de 14% à 20%.
- L'impact du relèvement de l'âge de départ à la retraite pour le personnel militaire et son impact sur l'équilibre du régime.

Sur le plan de la réforme des régimes de retraite au niveau national, l'exercice précédent est marqué par la participation active de la Caisse aux travaux de la commission technique chargée de la réforme. Cette commission pilotée par la DAPS² a pour rôle de tracer et mettre en vigueur un plan de réforme pour le secteur de la retraite au Maroc.



Au niveau du pilotage financier, les réserves gérées par la CMR ont atteint à fin 2005 le montant de 33,85 milliards de dirhams, en accroissement de 13,35 milliards de dirhams, soit 65,36% par rapport à l'exercice 2004. Cette augmentation d'une année à l'autre résulte d'une part d'un flux net d'investissement de 2,30 milliards de dirhams et d'autre part du règlement par l'Etat de 11,08 milliards de dirhams au titre de ses arriérés vis-à-vis de la Caisse.

L'emploi de ces réserves par classe d'actifs est marqué par la prédominance des valeurs de l'Etat et celles jouissant de sa garantie, avec un encours de 31,4 MDHS.

La répartition du portefeuille de la CMR par classe d'actif est donnée comme suit :

Classe d'actifs	En milliard de Dirhams	
	Montant	Structure en %
Valeurs de l'Etat et celles jouissant de sa garantie	31,40	92,7%
Obligations privées et OPCVM obligataires	0,29	0,9%
Actions cotées en bourse et OPCVM "actions" et "diversifiés"	2,02	6,0%
Biens immobiliers	0,13	0,4%
Total	33,85	100%

Le renforcement de l'assise financière du régime des pensions civiles en 2005 a permis la consolidation de l'équilibre financier puisque les réserves constituées à fin 2005 couvrent à cette date l'équivalent de 8,18 fois la moyenne des prestations servies au titre des trois derniers exercices, contre 6,27 à fin 2004.

Par ailleurs, la gestion de ce portefeuille a permis la réalisation au titre de cet exercice d'un revenu global net de 1.415,33 millions de dirhams portant les revenus cumulés depuis le démarrage de l'activité de gestion de portefeuille à plus de 6 milliards de dirhams.



2- L'AXE PROCESSUS & ORGANISATION

Dans le but d'affermir les activités liées au métier de la Caisse, une gestion dynamique des affiliations et un suivi rigoureux des cotisations sont primordiaux. Dans cette optique, l'opération de la fiabilisation des bases de données des personnels civils de l'Etat, des Collectivités locales, Etablissement publics et le personnel des Forces Auxiliaires s'est poursuivie. Ainsi, il a été procédé au développement des procédures de mise à jour automatique des situations des affiliés grâce à l'intégration au système GIPE, à la consolidation du système d'échange de données avec l'ADN, puis la mise en place d'un système de contrôle des cotisations des personnels des Collectivités locales et organismes de détachement à partir du fichier d'affiliation.

En ce qui concerne la liquidation des pensions, il a été procédé à la mise en paiement de 60 000 dossiers de pensions de premiers arrérages, dont la majeure partie concerne des dossiers de départ volontaire. Dans le cadre de l'entretien et de l'optimisation du référentiel d'organisation, la formalisation des procédures a atteint un taux global de 70% des procédures identifiées et qui s'élève à 78,18% si l'on tient compte des procédures en cours de formalisation. On enregistre également un taux de mise à jour des procédures déjà formalisées de 6,80% au cours de l'exercice 2005.

Au terme du même exercice, l'entité du système d'information a poursuivi l'enrichissement et le développement des applicatifs métiers et la poursuite de l'intégration du système d'information dans son environnement. Ainsi, cette même entité a intégré au système d'information, les délégations nouvellement instaurées.

De ce fait ces dernières, reliées au système d'information central, peuvent consulter les bases de données et opérer des traitements en ligne, ce qui constitue une valeur ajoutée importante dans le travail de ces délégations.

3- L'AXE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES INTERNES

Conscient du rôle important du capital humain dans la réalisation des objectifs de la Caisse, la structure chargée de la gestion des ressources humaines a connu une activité soutenue dans la réalisation d'un plan de formation du personnel qui s'articule autour des axes suivants :

- Management;
- Top management;
- Finance & Comptabilité;
- Informatique bureautique.

Au titre de l'exercice 2005, 290 personnes ont bénéficié au moins d'une formation, soit 76,52% du personnel de la CMR.

4- L'AXE CLIENT

Durant cette année, les dirigeants de la Caisse se sont penchés sur la consolidation des efforts pour le renforcement de la culture de l'approche client dans l'accueil et la qualité des prestations servies. Dans cette optique, adopter une politique de proximité et une stratégie de communication est impératif. Dès lors, le Conseil d'Administration a approuvé la création à l'horizon 2008 de six délégations régionales et l'enrichissement du site Web de la CMR par de nouveaux services.

Une telle orientation a été concrétisée durant l'exercice 2005 par la création de deux représentations régionales, la première à Laâyoune, la seconde à Oujda.



REPRESENTATION DE LA CMR A LAAYOUNE

Mise en service le 1er juin 2005, la représentation de la CMR à Laâyoune a accueilli depuis cette date jusqu'à fin décembre 2005, 27167 visiteurs pour divers motifs. La demande des attestations de pension, le dépôt des certificats de scolarité ainsi que les réclamations au sujet des allocations familiales ont constitué les principaux motifs des visites.

REPRESENTATION DE LA CMR A OUJDA

Ouverte depuis le 19 octobre 2005, la représentation de la CMR à la région de l'Oriental a débuté ses activités, dans un premier temps, par la fonction d'accueil et d'information d'affiliés et de pensionnés de la CMR relevant de cette région. Jusqu'à fin décembre, le nombre des visiteurs a atteint 6 091 personnes. Ces visites ont eu pour objet le dépôt des certificats de vie, les demandes de virement bancaire et la demande des explications au sujet des précomptes opérés au titre de l'assurance maladie obligatoire.

L'année 2005 a été caractérisée également par la réalisation de plusieurs actions en vue d'accompagner la décision gouvernementale d'encouragement des fonctionnaires de l'Etat au départ volontaire. Il s'agit notamment :

- du développement d'une application informatique permettant de donner des simulations sur les pensions et les indemnités de départ à servir aux personnels de l'Etat désireux de partir à la retraite ;
- d'une mise à jour de la base de données des régimes indemnitaires de certaines catégories de personnels (administrateurs, enseignants, techniciens, etc.) pour prendre en considération les dernières revalorisations dans la liquidation des pensions ;
- de l'aménagement d'un local d'accueil dédié à l'opération du départ volontaire qui a vu la visite d'un nombre considérable de visiteurs ;
- de la mise en place d'un centre d'accueil téléphonique pour renseigner les affiliés et les retraités à distance, la CMR a mis en place un centre d'accueil téléphonique. Ce centre, qui a débuté ses activités du mois de décembre, a reçu à la fin de l'année 2005 plus de 1500 appels.

Ainsi, au 31/12/2005 la situation globale de l'opération du départ volontaire se présente comme suit :

Dossiers physiques reçus	26 820
Dossiers certifiés CMR	21 200
Pensions concédées (y compris dossiers sur support informatique)	29 017
Pensions mises en paiement	26 570

Sur le plan de la prévoyance sociale complémentaire, et dans l'optique de la diversification de ses produits, le Conseil d'Administration de la CMR, a approuvé la création du régime de retraite complémentaire "ATTAKMILI". Ce produit, géré par arrêté de M. le Ministre des Finances et de la Privatisation n° 46-05 du 3 Hija 1425 (14 janvier 2005) a été publié au Bulletin Officiel n°5288. Un nouveau service a été créé à la CMR pour gérer ce produit dénommé "ATTAKMILI".

Le service "ATTAKMILI" a conclu une convention avec la Paierie Principale du Royaume instaurant un échange de données informatisé pour opérer le précompte à la source des cotisations au titre du régime ATTAKMILI.

Une nouvelle rubrique dans le site WEB de la CMR consacrée au régime ATTAKMILI a été créée.

5- L'AXE OUVERTURE SUR L'ENVIRONNEMENT

Dans le but de renforcer le positionnement de la CMR avec ses clients d'une part, et ses partenaires d'autre part, plusieurs actions porteuses ont été menées durant l'année 2005, elles concernent :

- le renforcement de la coopération avec des organismes nationaux et étrangers ;
- la participation de la CMR à différentes manifestations.

L'orientation stratégique de l'ouverture de la CMR sur son environnement externe permet non seulement à la CMR d'améliorer sa gestion interne, mais également de s'impliquer avec ses partenaires dans des projets sociaux, et ce pour une meilleure couverture de ses pensionnés. En atteste la signature des conventions de partenariat avec plusieurs organismes nationaux. Cette synergie avec ses partenaires se traduit également par des améliorations de prestations rendues à ses usagers.

5-I Conventions et protocoles d'accord

Signature d'une convention entre la Fondation Hassan II et la CMR

La CMR a signé le 1er février 2005 une convention de partenariat avec la Fondation Hassan II. Les termes de cette convention consistent en la définition d'un cadre général de coopération en faveur des anciens militaires et anciens combattants retraités et leurs ayants cause. Cet accord a pour but de :

- améliorer la qualité des prestations rendues aux allocataires militaires;
- assurer un service de proximité;
- simplifier les procédures de traitement des demandes et réclamations.

A cet effet, les 27 comités régionaux de la Fondation Hassan II implantés à travers le Royaume seront chargés de recevoir, d'examiner et d'adresser à la Caisse Marocaine des Retraites les demandes de prestations, telles que la demande d'attestation de pension, la demande de remise en paiement des quittances impayées...

Signature d'un protocole d'accord entre la CMR et les Sociétés de Financement.

Etant donné que la CMR est un acteur dynamique dans le développement du marché financier, et dans le cadre du renforcement de son ouverture stratégique, et pour diversifier les prestations offertes à ses pensionnés qui pourront accéder aux crédits, la Caisse Marocaine des Retraites a signé un protocole d'accord le 15 avril 2005 à son siège avec les directeurs de cinq sociétés de financement membres de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF).

L'objectif dudit protocole est de fixer les conditions et les modalités de précompte sur pension au profit des sociétés de financement au titre des prêts que ces dernières accorderont aux retraités affiliés à la CMR. Cet accord a été élargi aux autres sociétés membres de l'APSF.



5-2 Rencontres, Séminaires et Conférences

Participation de la CMR à une conférence organisée par l'UGTM

A l'invitation de l'Union Générale des Travailleurs du Maroc (UGTM), la CMR a participé à une conférence sur le thème du dialogue social animée par le Bureau régional de l'UGTM de la Wilaya du Grand Casablanca au Complexe culturel "Mohamed ZEFZAF". Le représentant de la CMR a apporté de nombreuses informations et explications aux participants de la conférence au sujet de l'opération des départs volontaires des fonctionnaires de l'Etat et des révisions de certaines pensions gérées par la Caisse suite à la revalorisation de certains régimes indemnitaires.

Réunion à la CMR avec des représentants de syndicats participants à la Commission chargée de la réforme des régimes.

En date du 30/05/05, une réunion de travail s'est tenue avec les représentants de syndicats au sein de la Commission chargée de la réforme des régimes de retraite au siège de la CMR. L'ordre du jour de cette réunion a porté sur les thèmes suivants :

- Le départ volontaire de la fonction publique ;
- Les équilibres du régime des pensions militaires ;
- Les arriérés de l'Etat ;
- Le nouveau régime complémentaire ATTAKMILI ;
- Les relations de la CMR avec le RCAR.



Participation de la Caisse au forum " Maroc : vision 2030 " les 27 et 28 mai 2005.

En vue de s'ouvrir sur une vision d'avenir, le Haut Commissariat au Plan (HCP) a organisé un Forum " Maroc : vision 2030 " les 27 et 28 mai 2005 en vue de sensibiliser un large public à des problématiques économique, sociale et culturelle qui se posent aujourd'hui sur les plans régional ou international, et ce en approfondissant la réflexion par rapport à une vision prospective. La CMR représentée par la Division des Etudes a apporté sa contribution au Forum en soulevant la problématique socio-démographique de l'équilibre des régimes de retraite. Aussi, en vue d'approfondir ce sujet, la Division des Etudes-CMR a préparé un Rapport sur l'impact du vieillissement sur la sécurité sociale au Maroc.

Participation au séminaire organisé avec l'assistance de la Banque Mondiale les 1 et 2 juin 2005.

La CMR a participé à un séminaire sur le thème de la problématique des retraites "Pension in the Middle and North Africa : time for change" tenu les 1 et 2 juin 2005. Ces deux journées de réflexion ont été menées avec l'assistance de la Banque Mondiale pour discuter de l'avenir des régimes de retraites dans la région MENA.

Participation au séminaire organisé par le HCP les 20 et 21 juin 2005.

La CMR a également participé au séminaire organisé par le Haut Commissariat au Plan à l'INSEA les 20 et 21 juin 2005 sur le thème de " la croissance et l'emploi ".

Participation aux intégrales de l'investissement les 1 et 2 décembre 2005.

La CMR a participé à la troisième édition du cycle sur "les Intégrales de l'investissement" qui s'est tenue cette année à Skhirate sous le Haut patronage de S.M. le Roi Mohammed VI, les 1 et 2 décembre sur le thème " l'Investissement socialement responsable".

La CMR a pris part à l'animation des tables rondes en développant le thème de " l'investissement socialement responsable et les marchés financiers ".

Participation à une journée organisée par l'Espace des retraités et leurs ayants droit du Maroc

A l'invitation de la nouvelle Association " Espace des retraités et leurs ayants-droit du Maroc ", la CMR a participé à une journée qui s'est déroulée au Complexe culturel d'Anfa à Casablanca. Lors de cette manifestation, les participants ont été informés sur leurs droits en matière de retraite ainsi que des projets et activités de la Caisse. Cette journée a été surtout l'occasion pour la CMR de nouer contact avec cette nouvelle Association eu égard au rôle de la vie associative comme relais pour informer les retraités et les aider dans toute démarche.

Participation de la CMR à une table ronde au sujet de l' AMO.

C'est sous le thème de l' Assurance Maladie Obligatoire (AMO) qu'une table ronde initiée par la CMR s'est tenue le samedi 26 novembre 2005 au siège du journal "AL ALAM". Etaient présents à cette manifestation plusieurs représentants des Ministères et d'organismes (le Ministère de la Santé; le SGG ; la CNOPS; l'ANAM ; les Mutuelles ; la CNSS ; la CMR ; le RCAR. L'objectif de cette réunion consistait à mobiliser tous les partenaires en vue d'assurer le succès à cette opération qui participe au développement socio-économique du Royaume.

Projet de Plan comptable des Caisses de retraite.

Plusieurs réunions de la Commission Technique Spécialisée (CTS) chargée d'élaborer le plan comptable des Caisses de Retraites, se sont tenues en 2005. Cette Commission présidée par le Secrétaire Général de la CMR regroupe une vingtaine de membres (experts comptables ; représentants de certains ministères ...) en vue de finaliser le projet de Plan comptable des Caisses de retraite.

Participation de la CMR à une conférence animée par la Fondation des Œuvres Sociales de l'Education, Bureau de Ménara (FOSE Marrakech Ménara).

En date du 26 février 2005, la CMR, a participé à une journée organisée, à l'Hôtel de Ville de la Municipalité de Ménara Guéliz, par le Bureau de Marrakech Ménara représentant la Fondation des Œuvres Sociales de l'Education qui regroupe aussi bien des adhérents affiliés que retraités de la CMR. Le représentant de la CMR a informé l'auditoire des sujets nouveaux en matière juridique (suppression de la condition de scolarité pour les Allocations familiales...) ainsi que tout ce qui concerne l'opération des départs volontaire.

5-3 Coopération internationale

L'année 2005 a été riche en échanges avec des institutions étrangères. L'ouverture sur l'environnement international paraît une nécessité vu que la problématique des retraites impose de se tenir au courant des expériences réussies des uns et des autres en ce domaine ainsi qu'en matière de gouvernance publique.

Visite d'une délégation malienne à la CMR du 4 au 13 juillet 2005.

Dans le cadre des échanges d'expériences entre le Maroc et le Mali dans le domaine de la gestion des retraites, le Ministère Malien du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées a initié au profit d'un groupe d'experts de la Caisse des Retraites Malienne (CRM), un voyage d'études auprès de la CMR. La CRM envisage de mettre en place un système de financement des pensions par capitalisation. A cet effet, la délégation malienne a choisi de visiter la CMR du 4 au 13 juillet 2005.

Visite d'une délégation de stagiaires de L'EN3S (Ecole nationale supérieure de sécurité sociale).

Dans le cadre du protocole d'accord entre l'EN3S et la CMR, une délégation composée de 5 stagiaires, élèves internes et externes de l'EN3S, a effectué une visite de stage à la CMR et ce, du 29 août au 9 septembre 2005. Le thème d'étude de la mission a porté sur "L'impact du vieillissement sur le système des retraites marocain".

Visite d'une délégation de la Caisse des Pensions des Retraites Civiles d'Abou Dhabi (Emirats Arabes Unis).

A la demande du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, la Caisse Marocaine des Retraites a reçu le mardi 29/11/2005, une délégation composée de responsables de la Caisse des Pensions des Retraites Civiles d'ABOU DHABI.

Des responsables de la CMR ont présenté des exposés pour permettre à la délégation de s'enquérir de l'expérience de la CMR en matière de gestion de retraites de la fonction publique.



ANNEXE

NOUVEAUTES JURIDIQUES

L'année 2005 est caractérisée par la promulgation des textes de lois ayant modifié, abrogé ou complété certaines dispositions des lois n° 011-71 et n° 013-71 instituant respectivement le régime de pensions civiles et celui de pensions militaires. Il s'agit en l'occurrence des textes suivants :

- 1- loi n° 45-05 modifiant, avec effet du 1er janvier 2006, les dispositions des articles 7 et 7 bis du Dahir n° 1-74-79 précité. Elle porte essentiellement sur le relèvement des taux de cotisation et de contribution.
- 2- loi n° 37-05 abrogeant avec effet du 1er janvier 2006, les articles 7 bis et 20 bis de la loi n° 11-71 précitée, l'articles 8 bis de la loi n° 013-71 précitée et l'article 5 bis du Dahir n° 1-74-92 précité. Son objet est d'abroger les dispositions sur le transfert automatique des droits du RCAR à la CMR.
- 3- loi n° 46-05 modifiant avec effet du 1er janvier 2006, la loi n° 015-71 fixant les limites d'âge des officiers et des militaires non officiers des F.A.R; son but est le relèvement des limites d'âge du personnel militaire.
- 4- loi n° 49-05 modifiant, avec effet du 1er janvier 2006, les dispositions des articles 19, 22 et 27 bis de la loi n° 013-71 précitée. portant sur le relèvement des taux de cotisations et de contributions du personnel militaire.
- 5- Dahir n° 1.06.09 en date du 15 moharrem (14 février 2006) promulguant la loi n° 47-05 portant affiliation du corps des enseignants chercheurs des Etablissements de Formation des Cadres Supérieurs au régime des pensions civiles institué par la loi 011-71.

